



Renouvellement de recipissé

Par **yuguerthen**, le **15/01/2010** à **22:28**

Bonjour,

j'ai fait ma première demande de titre de séjour il ya plus de 18 mois auprès de la préfecture de nord a lille , et depuis se tempsils me revouelle un recipissé de dilevrance d'une première carte de séjour , sans autorisation de travail !

ma question s'ils vous plais c'est , combien la durée maximale de renouvellement de recipissé et est ce que y a t'il une loi pour se sujet ?

Merci

Par **chris_Idv**, le **16/01/2010** à **00:12**

Bonjour,

Pour répondre à votre question: oui c'est normal.

Salutations,

Par **yuguerthen**, le **19/01/2010** à **17:36**

c'est quoi qui est normal monsieur ?!!!!!!!

Par **commonlaw**, le **19/01/2010** à **21:23**

[citation]yuguerthen: c'est quoi qui est normal monsieur ?!!!!!! [/citation]

Vous avez raison de vous interroger, je m'interroge comme vous sur cette réponse qui vous a été donnée et qui évidemment ne répond pas à votre question.

Pour répondre à votre question, sachez qu'il n'existe pas de loi fixant le nombre de récépissé maximal. Quelles sont les réponses que vous avez eu de la Préfecture?

18 mois d'étude de dossier est un délai anormalement long. que titre avez vous demandé? et quelles explications vous ont été données par la préfecture?

Par **yuguerthen**, le **20/01/2010** à **18:16**

merci monsieur ,

a chaque fois quand je vais renouveler mon recépissé ils me dise votre dossier ils est en cours de traitement , ils me dise aussi c'est vous avez d'aure document a rajouté a votre dossier ! j'ai leur passé trois promesse d'embauche et puis voila , c'est une question de temps a mon avie , mais est ce que la réponse sera farovable ou pas ? merci

Par **Diallo Arouna**, le **03/03/2022** à **17:50**

Demande de renouvellement de réssépécé